
NOTICE A L'ATTENTION DES CANDIDATS
POUR L'INSCRIPTION EN CLASSE PREPARATOIRE ATS-BIO

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE COMPLÉTER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Ne remplissez qu'un seul dossier qui vaut pour les douze classes préparatoires ATS Bio.

La procédure d'inscription en classe préparatoire ATS– Bio s'effectue directement par un service de saisie électronique du Ministère de l'Agriculture dont le lien d'accès se trouve ci-dessous :

https://agriculture-portail.6tzen.fr/loc_fr/default/requests/ATS-BIO/

Cette télé-procédure est ouverte jusqu'au **21 mai 2022 à minuit (délai de rigueur)**

Les candidats n'ont à acquitter aucun frais d'inscription

* Vérifiez que vous disposez des pièces demandées sous format pdf avant de commencer la téléprocédure

* Vérifiez que vous avez bien rempli toutes les rubriques avant de valider définitivement votre candidature

* Votre dossier sera évalué par une commission nationale et vous recevrez par courriel la décision définitive correspondant à votre situation (admission dans une classe préparatoire de vos vœux, inscription en liste complémentaire ou ajournement) La commission nationale se réunira à la mi juin et le courriel vous sera adressé le 23 juin 2022.

* L'inscription en classe préparatoire ATS Bio est ouverte aux étudiant (e) qui préparent ou possèdent un des diplômes dont la liste figurent ci dessous. Si ce n'est pas votre cas, il vous faudra faire une demande de validation des études supérieures selon les modalités indiquées au point I-Inscription.

I. L'INSCRIPTION

Attention : des documents sont, selon votre cas, exigés et l'obtention de ceux-ci peut nécessiter un certain temps tels l'avis de l'établissement d'origine et le référentiel de formation des diplômes certifié conforme par le responsable voire prendre plusieurs mois telle l'attestation de comparabilité pour les diplômes préparés en dehors de l'Union Européenne. Nous vous recommandons d'effectuer le plus rapidement possible vos démarches afin d'obtenir les documents complétés pour les déposer dans les délais lors de votre candidature.

Liste des documents nécessaires:

Si vous êtes en cours d'étude :

- vos bulletins de notes pour la classe de première portant notamment les appréciations des professeurs ;
- vos bulletins de notes pour la classe de terminale portant notamment les appréciations des professeurs ;
- votre relevé officiel de notes du baccalauréat ;
- vos bulletins de notes des 3 premiers semestres de l'enseignement supérieur court (BTS, BTSA, BTSM, DUT) avec les appréciations des enseignants et les moyennes de la classe. Compte tenu de la date de dépôt des dossiers d'inscription sur le site du télé-service, seules les notes et les appréciations obtenues par l'élève au jour de l'élaboration du dossier dématérialisé d'inscription sont prises en compte. En cas de redoublement de classe, le candidat pourra choisir de faire figurer les résultats correspondant à la meilleure des deux années ;
- la fiche « Avis sur la poursuite d'études » en pièce jointe ou à télécharger sur le site de la télé-procédure (à transmettre à l'école pour avis du professeur coordonnateur et signature avec cachet de l'établissement). Les candidats originaires d'un IUT peuvent transmettre la fiche Avis fournie par leur département.

Si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme figurant dans la liste réglementaire (BTSA ; BTS ; BTSM ; DUT) (diplôme éligible de droit) :

- vos bulletins de notes pour la classe de première portant notamment les appréciations des professeurs ;
- vos bulletins de notes pour la classe de terminale portant notamment les appréciations des professeurs ;
- votre relevé officiel de notes du baccalauréat ;
- la copie de votre diplôme de l'enseignement supérieur court ;
- votre relevé de notes final de l'examen de BTS, BTSA, BTSM ou DUT ;
- tous vos relevés semestriels des deux années avec les appréciations des enseignants ;
- la fiche « Avis sur la poursuite d'études » en pièce jointe ou à télécharger sur le site de la télé-procédure (à transmettre à l'école pour avis du professeur coordonnateur et signature avec cachet de l'établissement). Les candidats titulaires d'un DUT peuvent transmettre la fiche Avis fournie par leur département ;
- votre CV.

Si vous êtes en cours d'obtention ou déjà titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur professionnel court autre que ceux figurant dans la liste réglementaire (diplôme non éligible de droit), vous fournirez en plus des pièces demandées ci-dessus:

- le référentiel de formation des diplômes certifié conforme par le responsable ;
- votre CV ;
- votre lettre de motivation ;
- le cas échéant, l'attestation de comparabilité pour les diplômes préparés en dehors de l'Union Européenne (se rapprocher du Centre International des Études Pédagogiques (CIEP) <http://www.ciep.fr/>) ;
- tout document qui vous semblera utile à l'examen de votre demande.

Ces documents seront examinés en commission de validation des études supérieures qui pourra accepter l'équivalence du diplôme obtenu ou en cours d'obtention par le candidat avec les diplômes requis.

LISTE DES DIPLOMES DONNANT ACCES AUX CLASSES PREPARATOIRES :

La liste des diplômes permettant d'accéder aux classes préparatoires ATS Bio est la même que celle permettant de candidater aux concours communs d'admission aux écoles nationales d'ingénieurs et de vétérinaires par la voie C.

L'accès aux classes préparatoires est conditionné à l'obtention du diplôme visé (120 ECTS) :

- le **brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)**, relevant du ministère de l'agriculture, quelle que soit l'option :

- le **brevet de technicien supérieur (BTS)**, relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, dans les spécialités suivantes :

- . Analyses de biologie médicale ;
- . Bioanalyses contrôles ;
- . Biotechnologie ;
- . Conception et réalisation de systèmes automatiques ;
- . Contrôle industriel et régulation automatique ;
- . Diététique ;
- . Maintenance des systèmes option A : systèmes de production ;
- . Métiers de l'eau ;
- . Métiers de la chimie ;
- . Métiers des services à l'environnement ;
- . Bioqualité (ou ancien qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries) ;
- . Système numérique option A : informatique et réseaux ;
- . Techniques et services en matériels agricoles ;
- . Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire.

- le **diplôme universitaire de technologie (DUT)** dans les spécialités suivantes :

- . Chimie ;
- . Génie biologique ;
- . Génie chimique-génie des procédés ;
- . Génie du conditionnement et de l'emballage ;
- . Génie thermique et énergie ;
- . Gestion logistique et transport ;
- . Hygiène, sécurité, environnement ;
- . Mesures physiques ;
- . Qualité, logistique industrielle et organisation ;
- . Science et génie des matériaux.

- le **diplôme de technicien supérieur de la mer**, délivré par l'Institut national des techniques de la mer du Centre national des arts et métiers.

- le **brevet de technicien supérieur maritime (BTSM)**, spécialité pêche et gestion de l'environnement marin, relevant du ministère de l'écologie.

IMPORTANT : ORGANISATION DES TELECHARGEMENTS :

- Pour être téléchargés, vos relevés de notes et documents correspondant à un même niveau doivent être regroupés dans des fichiers informatiques distincts (ex : un fichier relevé de notes pour la classe de Première ; un fichier relevé de notes pour la classe de Terminale ; ...), et ne pas dépasser chacun 5 Mo. Vous déposerez ainsi chacun des fichiers électroniques dans les champs de téléchargement qui leur sont réservés sur le site de la télé-procédure. Le format à privilégier est le format PDF. Chacune des pièces sera intitulée de la manière suivante : « NOM de Famille – Initiale du prénom-intitulé de la pièce ». Par exemple, si vous vous appelez Sonia Dupond, et qu'il s'agit du scan de vos bulletins de première : « DUPOND-S-bulletins 1ere.pdf »

Vous devez obligatoirement renseigner toutes les rubriques figurant sous les intitulés de paragraphes comportant un astérisque (*) sauf lorsqu'il sera précisé « facultatif ».

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français et certifiés.

Vos vœux D'AFFECTATION :

Vous devez indiquer au moins 2 vœux d'établissement, en les classant (1 pour le vœu 1 et 2 pour le vœu 2).

- de manière facultative, jusqu'à 4 autres vœux supplémentaires parmi les 10 autres établissements.

- si vous ne souhaitez pas faire d'autre(s) vœu(x) entre le 3^{ème} et le 6^{ème} choix possible, veuillez obligatoirement sélectionner l'item du menu déroulant intitulé : « **Je ne souhaite pas d'autre affectation** ».

12 établissements disposent d'une classe préparatoire ATS BIO :

LEGTA RODEZ LA ROQUE
Route d'Espalion
CS 73355
ONET LE CHATEAU
12 033 RODEZ CEDEX 9
TEL : 05 65 77 75 00
Site Internet : <https://lycee-rodezlaroque.eap.entmip.fr/>

LEGTPA de BORDEAUX-BLANQUEFORT
84, avenue du Général de Gaulle
CS 90113
33 295 BLANQUEFORT CEDEX.
TEL : 05 56 35 56 35
Site Internet : <http://formagri33.com>

LEGTPA DIJON QUETIGNY
21, bd Olivier de Serres
BP 42
21 801 QUETIGNY
TEL. : 03 80 71 80 00
Site Internet : <http://www.lycee-quetigny.fr/>

LEGTA Frédéric Bazille-Agropolis
Campus Agropolis International
3224, route de Mende
34 093 MONTPELLIER CEDEX 5
TEL : 04 67 63 89 89
Site Internet : http://epl.agropolis.fr/lycee_agropolis

LEGTPA de Besançon
2, rue des Chanets
25 410 DANNEMARIE SUR CRETE
TEL : 03 81 58 61 41
Site Internet : <http://granville.educagri.fr>

LEGTA Théodore Monod
55, avenue de la Bouvardière
BP 55124
35 651 LE RHEU CEDEX
TEL : 02 99 29 73 45
Site Internet : <http://www.theodore-monod.educagri.fr>

LEGTA BOURG LES VALENCE
Le Valentin
Avenue de Lyon

LEGTPA Louis Pasteur
Site de Marmilhat
BP 116

26 500 BOURG LES VALENCE
TEL : 04 75 83 33 55
Site Internet :
<http://www.valentin.educagri.fr>

63 370 LEMPDES
TEL : 04 73 83 72 50
Site Internet :
<http://www.marmilhat.educagri.fr>

LEGTA TOULOUSE AUZEVILLE
Cité des sciences vertes
2, route de Narbonne
BP 72647
31 326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
TEL : 05 61 00 30 70
Site Internet :
www.citesciencesvertes.educagri.fr

LEGTA AMIENS LE PARACLET
route de Cottenchy
80 440 COTTENCHY
TEL : 03 22 35 30 00
Site Internet :
<http://www.leparacletamiens.fr>

LYCÉE GALILÉE
79, avenue Chandon
92 230 GENNEVILLIERS
TEL : 01 47 33 30 20
Site Internet :
<http://www.lyc-galilee-genevilliers.ac-versailles.fr>

LYCÉE PIERRE-GILLES DE GENNES-ENCPB
11, rue de Pirandello
75 013 PARIS
TEL : 01 44 08 06 50
Site Internet :
<http://www.encpb.org>

II. L'ÉVALUATION DE VOTRE DOSSIER

Les dossiers des candidats sont examinés par la commission nationale d'admission en classe préparatoire ATS Bio et font l'objet d'une évaluation chiffrée sur 100 points par addition des quatre notes suivantes :

- une note sur 35 points établie après cotation des résultats obtenus à l'examen de fin de cycle secondaire (baccalauréat ou équivalent) et prise en compte d'une mention éventuelle à l'examen;
- une note sur 15 points reprenant l'avis de l'établissement d'origine sur la poursuite d'études en classe préparatoire ;
- une note sur 15 points reflétant l'avis de la commission sur le parcours du candidat dans l'enseignement secondaire et sur la progression secondaire/enseignement supérieur court ;
- une note sur 15 points reflétant l'avis de la commission sur les résultats et le parcours dans enseignement supérieur court
- une note sur 20 points reflétant l'avis de la commission sur l'ensemble du dossier et sur le cursus du candidat.

Si la cotation de votre dossier le permet et en fonction de la capacité d'accueil des établissements demandés, vous vous verrez proposer une affectation qui respectera l'ordre de vos vœux.

Il vous appartiendra d'accepter ou de refuser cette proposition, sachant que toute acceptation ou refus est définitif.

Si la commission ne peut vous proposer aucun de vos vœux exprimés et que la cotation de votre dossier le permet, vous serez placé(e) en liste complémentaire. Une place dans un établissement (qu'il figure ou pas dans vos vœux) pourra vous être proposée au fur et à mesure des désistements éventuels. La liste complémentaire est classée et gérée au niveau national. Il n'est pas établi de liste par établissement.

Si la cotation de votre dossier n'a permis ni de vous admettre dans une classe préparatoire ni de vous inscrire en liste complémentaire, vous serez informé(e) de votre ajournement .

III. Informations complémentaires

Composition de la commission nationale :

La commission nationale d'admission en classe préparatoire ATS Bio est composée de représentants des établissements accueillant une classe préparatoire, de représentants des établissements d'enseignement supérieur auxquels le concours C donne accès et de représentants de la Direction Générale de enseignement et de la Recherche du ministère chargé de l' agriculture.

Toute question ou demande de précision lors de la constitution de votre dossier pourra lui être transmise à l'adresse ci dessous :

candidature-ats-bio.dger@agriculture.gouv.fr

NATIONALITE :

Sachant que le concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires n'est ouvert qu'aux ressortissants français ou d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de l'Andorre, de la confédération suisse et de Monaco, il est important d'indiquer sa nationalité et de préciser laquelle si celle-ci concerne un autre pays de l'Union européenne ou un autre pays hors Union européenne.

(Art. R. 812-53 du code rural et arrêté du 1er août 2019 relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires modifié par l'arrêté du 3 décembre 2020)

L'accès aux études d'ingénieur n'est pas réglementé en termes de nationalités, à l'exception de certains cursus de fonctionnaires.

ENGAGEMENT DE SINCERITE :

Important : en fin de dossier d'inscription, le candidat certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier. Toute distorsion ou erreur constatée par rapport aux bulletins scolaires entraînera l'élimination sans recours.

VERIFICATION DU RÉCAPITULATIF AVANT VALIDATION :

En fin de saisie et avant validation finale, s'affiche un récapitulatif contenant toutes les informations communiquées par le candidat. Il est important de vérifier celles-ci et au besoin

de les modifier à l'aide du stylet situé à droite de chaque titre de paragraphe pour revenir en arrière.

Après validation finale, il ne sera plus possible de revenir sur le dossier pour y apporter des modifications.

En fin de procédure, afin d'acter la bonne complétude de la procédure, vous pourrez télécharger un récépissé avec un numéro de dossier. Celui-ci vous sera envoyé par voie électronique à l'adresse déclarée et qui sera utilisée pour toute correspondance ultérieure et notamment les résultats de la commission. Merci d'indiquer ce numéro dans toute correspondance. Les résultats ne seront pas disponibles avant le 23 juin, aucune réponse avant cette date n'aura lieu, il est inutile de contacter la commission avant, sauf si vous souhaitez retirer votre candidature, par exemple si vous avez une autre affectation.